

Communiqué de presse

Le 4 décembre 2024

La Banque Française Mutualiste et la Carac lancent le PER Carac Secteur Public : une nouvelle solution d'épargne retraite

- Après l'annonce de leur partenariat en juin dernier, la Banque Française Mutualiste, banque dédiée aux agents du secteur public, et la Carac, mutuelle spécialisée dans l'épargne, la retraite et la prévoyance, lancent une solution d'épargne retraite : **le « PER Carac Secteur Public »** ⁽¹⁾.
- Ce Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel est conçu pour répondre aux attentes des agents du secteur public et à leur inquiétude croissante concernant leur sécurité financière à la retraite.

Une réponse à la préoccupation des agents du secteur public concernant leur retraite

Une étude Kantar, réalisée en 2023, révèle que **64% des agents du secteur public sont préoccupés par la préparation de leur retraite ; deux tiers d'entre eux ne connaissent pas le montant exact de leur future pension.**

Face à cette préoccupation, les agents du secteur public sont de plus en plus nombreux à s'informer et étudier les solutions qui s'offrent à eux. À ce titre, 4 sur 5 estiment essentiel d'épargner au plus tôt pour anticiper cette étape de vie, ce qui renforce l'intérêt d'un produit de préparation à la retraite adapté à leur situation.

Le PER Carac Secteur Public : une solution en phase avec les attentes et les valeurs d'engagement des agents du secteur public

Le **PER Carac Secteur Public** permet d'accéder au fonds en euros de la Carac, reconnue pour sa solidité financière et sa gestion rigoureuse et responsable de l'épargne, et offre aux agents du secteur public un produit d'épargne protecteur capable d'assurer une transition sereine vers la retraite.

En prenant en compte les spécificités de leur statut et de leurs attentes, cette nouvelle offre représente une solution dédiée, permettant aux agents du secteur public de constituer un complément de revenu pour la retraite. Ce PER sera d'abord mis à disposition des adhérents de deux mutuelles pour une phase de lancement, avant son ouverture à l'ensemble des adhérents des mutuelles sociétaires de la Banque Française Mutualiste⁽²⁾.

Cette offre s'inscrit dans les valeurs de solidarité et de responsabilité qui animent à la fois la Banque Française Mutualiste et la Carac. Ensemble, ils réaffirment leur engagement à accompagner les agents du secteur public en leur proposant des solutions pérennes pour préparer leur avenir.

« Le lancement du PER Carac Secteur Public s'inscrit parfaitement dans notre mission d'accompagnement des agents du secteur public tout au long de leur vie. Avec notre partenaire Carac, nous leur offrons la possibilité d'ouvrir un produit d'épargne retraite protecteur, conciliant recherche de performance et durabilité. Ce produit est conçu pour répondre à leurs préoccupations de constituer un complément à leurs futures pensions » explique Michel Coudrais, Directeur général de la Banque Française Mutualiste.

Michel Andignac, Directeur général de la Carac, conclut *« Notre partenariat avec la Banque Française Mutualiste renforce notre engagement à proposer des solutions différenciantes et adaptées aux attentes des agents du secteur public. Grâce à ce PER, nous mettons notre expertise au service de ceux qui œuvrent chaque jour pour la société en leur offrant une solution pour profiter sereinement de leur retraite »*.

Le PER Carac Secteur Public⁽¹⁾ offre plusieurs avantages :

- **Accessible** avec un versement initial de seulement 200 € ou des versements programmés à partir de 50 € par mois ;
- **Compétitif avec 0% de frais sur versement** du contrat ⁽³⁾ ;
- **Performant et sécurisé** : accès à 100 % au fonds en euros de la Carac ;
- **Engagé et responsable** : certaines unités de compte permettent notamment d'investir sur les thématiques suivantes :
 - Œuvrer pour l'intérêt général (faire avancer la société avec ceux qui en prennent soin chaque jour),
 - S'engager pour l'avenir (investir dans des entreprises innovantes ou engagées pour le futur notamment dans le domaine de la santé),
 - Agir pour l'environnement (s'engager en faveur d'un monde plus respectueux) ;
- **Digital et humain** avec le parcours d'adhésion totalement digitalisé tout en ayant la possibilité de recourir à tout moment à un conseiller expert Carac ;
- Répondant aux exigences de la Loi Industrie Verte.

À propos de la Banque Française Mutualiste

Créée en 1986 à l'initiative de mutuelles de la Fonction publique, la Banque Française Mutualiste est une banque citoyenne qui conjugue des valeurs mutualistes et des services bancaires performants. Reconnue comme la banque de chaque agent du secteur public, son capital est intégralement détenu par 25 mutuelles sociétaires issus des trois versants de la Fonction publique. Depuis sa création, la Banque Française Mutualiste est guidée par sa vision solidaire, responsable et par des valeurs fortes provenant de son héritage mutualiste. Elle propose aux agents du secteur public des produits et des services bancaires avec son partenaire distributeur Société Générale, tout en privilégiant une approche fondée sur la solidarité, l'éthique, la responsabilité et le respect de la personne.

<http://www.banquefrancaisemutualiste.fr>

À propos de la Carac

Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165 - Siège social : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine cedex

Créée il y a cent ans, la Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine, qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble du territoire qui, grâce à leur expertise, conseillent et accompagnent les épargnants dans la durée, face aux complexités du monde financier.

Fière de son histoire et de sa culture mutualiste, porteuse de valeurs telles que l'engagement, l'intégrité, la confiance, et la solidarité, la Carac se fait un devoir d'être à la hauteur des attentes de ses adhérents. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

www.carac.fr

Facebook/Carac.epargne - X/Carac_epargne - LinkedIn/Carac

(1) Le PER Carac Secteur Public est un contrat d'assurance sur la vie individuel de retraite supplémentaire donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe à l'adhésion facultative libellé en euros et en unités de compte, à versements libres et/ou programmés, souscrit par le Groupement d'Épargne Retraite Populaire Carac (GERP Carac) auprès de la Carac. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La Carac s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Le risque financier de moins-value est donc supporté par l'adhérent

(2) Sous réserve d'éligibilité

(3) Frais annuels de gestion appliqués sur l'épargne gérée sur le support libellé en euros et sur les supports libellés en unités de compte : 0,90% (hors unités de compte de capital investissement : 1%)

Contacts presse

Banque Française Mutualiste

Coromandel RP Jérôme AUBE

Tél. : 06 29 82 76 55

j.aube@coromandel-rp.fr

Carac

Becoming Véronique WASA

Tél. : 06 52 22 69 07

veronique.wasa@becoming-group.com

Isabelle GENEST

Directrice de la communication

Tél. : 01 55 61 56 23

igenest@carac.fr